

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES SPORTS

L'ÉMISSION D'UN TIMBRE POUR COMMÉMORER LES JEUX UNIVERSITAIRES MONDIAUX À EDMONTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour saisir la Chambre d'une motion pour laquelle je demande son consentement unanime. La ville d'Edmonton ayant été choisie pour la tenue des Jeux universitaires mondiaux de 1983, et afin de souligner l'importance que le Canada attache à ces Jeux comme symbole de collaboration internationale et de sa volonté de promouvoir la paix et la liberté dans le monde, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre confirme l'appui qu'elle accorde aux Jeux universitaires mondiaux de 1983 en recommandant l'émission d'un timbre spécial pour commémorer les Jeux de l'«Universiade Edmonton 83».

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA RÉOLUTION DE L'ASSOCIATION NÉO-DÉMOCRATE D'OTTAWA-OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, étant donné que, lors de sa réunion annuelle, le mois dernier, l'association néo-démocrate d'Ottawa-Ouest a adopté une résolution visant à demander au Nouveau parti démocratique fédéral de cesser d'appuyer les propositions constitutionnelles du gouvernement, et étant donné que les députés néo-démocrates ont appris par un organisateur de circonscription que la résolution sera distribuée à toutes les associations de comté du pays «si, pour une fois, le bureau fédéral sert les membres du parti en s'occupant des services essentiels de communication», je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre recommande au bureau fédéral du Nouveau parti démocratique d'accepter de faire cette distribution ou, sinon, de changer son nom en «Parti non-démocratique».

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU SAUMON CHINOOK DANS LE FLEUVE FRASER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les pêcheurs de Gillnet craignent que l'on interdise la pêche en 1981 en vue d'assurer la protection du saumon Chinook dans le Fraser. Étant donné que les pêcheurs de rivière ne prennent que 2 à 5 p. 100 du total des prises de Chinook et que la plupart de leurs bateaux sont anciens et insuffisamment équipés pour exploiter les fonds de pêche océaniques sans courir le risque de pertes de vies humaines, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que la pêche soit autorisée cette année dans le Fraser, de New Westminster à Mission, mais que le coût de la préservation du Chinook soit partagé avec les senneurs, les chalutiers et les pêcheurs sportifs afin qu'on ne demande pas aux habitants de Gillnet de sacrifier une année de leur revenu au nom de la préservation d'une espèce de poisson.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA MISE EN VEILLEUSE DE LA RÉOLUTION CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement n'a pas tenu compte du fait que le public lui demande de prendre des mesures pour atténuer les graves conséquences qu'ont le chômage, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, et comme le Parlement du Canada doit se saisir des grandes préoccupations de la majorité des Canadiens, je propose, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):